



ITALIE

Responsable :
Martina Barcaroli
Avocat aux Barreaux de Paris et de Rome



La crise sanitaire que nous traversons actuellement ne nous permet pas d'organiser des formations en présentiel. Pour garder le contact en profitant de ce temps pour vous former, nous vous proposons de suivre à distance, depuis chez vous, la formation proposée par la Commission Ouverte Internationale Italie.

Vendredi 3 juillet 2020 de 11h à 12h30

Uber et Airbnb : quel futur pour les plateformes collaboratives? La jurisprudence de la Cour de Justice Européenne et les expériences en Italie et en France

Uber e Airbnb : Quale futuro per le piattaforme di sharing economy? La giurisprudenza della Corte di Giustizia Europea e le esperienze in Italia e in Francia

- Liberté d'établissement et de circulation des services de la société de l'information
- Le principe du marché intérieur pour favoriser les investissements et l'innovation
- Marché de l'économie du partage
- Les intérêts des autorités locales en matière d'urbanisation et de logement
- Les intérêts à garantir le respects de normes sanitaires
- Activité d'advocacy de l'Autorité Italienne de la Concurrence

Les travaux seront animés par Martina Barcaroli

Intervenants :

Giovanni Pitruzzella

Avocat Général de la Cour de Justice de l'Union Européenne
Introduction à la jurisprudence de la Cour

Gabriella Muscolo

Commissaire de l'Autorité de la Concurrence Italienne
Activité nationale et coordination européenne: L'expérience italienne et l'activité d'advocacy de l'Autorité de la concurrence italienne

Barthélemy Lemiale

Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris
La jurisprudence française sur les cas Uber et Airbnb

Jean-Paul Hordies

Avocat aux barreaux de Bruxelles et de Paris et Maître de conférences à Sciences Po Paris
Implications pratiques sur le droit communautaire

Pierre Berlioz

Professeur à l'Université Paris Descartes, Directeur de l'Ecole de Formation des barreaux de la Cour d'Appel de Paris (EFB)
Les implications sur le droit français de l'économie du partage ou sharing economy

Jean-Jacques Forrer

Ancien Bâtonnier du barreau de Strasbourg et ancien président de la Délégation des Barreaux de France
Conclusions

Un lien pour vous connecter vous sera communiqué quelques heures avant le début de la formation, qui vous permettra d'assister à la formation, à distance, depuis chez vous.

Un guide d'utilisation est mis à votre disposition, que vous pouvez télécharger en [cliquant sur ce lien](#) pour vous expliquer comment participer aux conférences en ligne.

Avocat du barreau de Paris
Je m'inscris

Avocat d'un autre barreau / non avocat
Je m'inscris



Réunion validée
Formation Continue Obligatoire - 2020

Contact :
Email : international@avocatparis.org
Tél : 01 80 27 15 24